

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Direction de l'Agriculture et de la Forêt  
MARTINIQUE  
Service de la Protection des Végétaux  
Marigot de Bellevue  
Rue des Pionniers  
BP 438  
97262 FORT DE France CEDEX

DRANEBOIS Jean-Paul  
3J SERVICES ANTILLES  
Rivière Lézarde 2  
97213 GROS MORNE

N/Réf. : JG/2009/ 746  
Dossier suivi par : Julien GOZARD  
Qualité : Responsable Division Intrants  
Poste téléphonique : 0596 71 20 91  
E-mail : julien.gozard@agriculture.gouv.fr

FORT DE FRANCE, le mardi 20 octobre 2009

**AGREMENT**

**POUR L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES À USAGE AGRICOLE ET DE PRODUITS ASSIMILÉS**

**Références :**

- Vu les articles L. 254-2, L.254-3, R254-1, R.254-2 et R.254-3 du code rural relatifs à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits antiparasitaires à usage agricole;
- Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région MARTINIQUE au DAF de MARTINIQUE : arrêté préfectoral n°08-02302 en date du 10 juillet 2008 ;

**L'organisme 3J SERVICES ANTILLES**  
domicilié à : Rivière Lézarde 2  
97213 GROS MORNE

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : MA00131**

pour effectuer ses activités - de distribution **NON**  
- d'application **OUI**

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

3J SERVICES ANTILLES	97212	GROS MORNE
----------------------	-------	------------

Fait à **FORT DE FRANCE**, le lundi 19 octobre 2009

Pour le Préfet de la Région Martinique,  
et par délégation  
Le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt,



Jérôme Frouté